

Collecte en déchèterie

D1 - Nombre de déchèteries

Définition Nombre de déchèteries situées sur le territoire considéré

PEDMA



Unité : Nombre de déchèteries

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison **Par typologie de collectivité :** touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Exemple 4 541 déchèteries sont situées en France, en 2009
5 déchèteries sont situées sur le territoire du SICTOM, en 2007

Mode de calcul Le résultat est obtenu par comptage des déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul

D10 - Taux de couverture de la population

Définition Pourcentage de la population des communes du territoire considéré qui bénéficie de l'accès à une déchèterie (c'est-à-dire qui a un accès autorisé à au moins une déchèterie).

PEDMA

Unité : %

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

Déclinaison

Exemple 91 % de la population nationale est desservie par une déchèterie, en 2005

Mode de calcul Rapport entre la population des communes situées sur le territoire considéré (sans double compte) desservies par une déchèterie et la population totale du territoire considéré.

Le calcul ne considère que les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

D11 - Fréquentation totale des déchèteries

Définition Nombre de visites de particuliers ou de professionnels

PEDMA

Unité : Nombre de visites

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

Déclinaison Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Exemple 74 millions de visites dans les déchèteries, en France, en 2005
2 000 visites dans les déchèteries du SICTOM, en 2007

Mode de calcul Comptage du nombre de visites de particuliers ou de professionnels dans les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire les déchèteries qui ont été ouvertes au moins une
Donnée redressée journée au cours de l'année de référence du calcul.

D13 - Apport moyen par visite

Définition	Quantité moyenne de déchets collectés par visite	Unité : kg/visite
		Indicateur calculé aux niveaux :
		• National • Régional • Départemental • Collectivité • Service
Déclinaison	Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)	
Exemple	En moyenne, 111 kg par visite ont été collectés par les déchèteries, en France, en 2005	
Mode de calcul	Rapport entre le tonnage collecté et le nombre de visites. Le calcul ne considère que les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire les déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.	

D15 - Performance de collecte

Définition Quantité moyenne de déchets collectés en déchèterie par habitant, sur la base de la population du territoire considéré



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison Avec gravats aux niveaux national, régional, départemental

Hors gravats au niveau d'une collectivité

Exemple En 2009, en France, la performance de collecte en déchèterie est de 184 kg/habitant (pour la même année, le ratio est de 191 kg/habitant)

Mode de calcul Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (**source INSEE** - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

Le calcul ne considère que les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire les déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

D18 - Destination des déchets collectés par type de traitement

Définition Orientation des déchets vers les filières de prise en charge : valorisation matière - valorisation organique - valorisation énergétique- incinération - stockage ISDND* - stockage ISDI*

PEDMA



*ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

*ISDI : installation de stockage des déchets inertes

Unité : Tonne (t) et %

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

Déclinaison Par déchets collectés : déchets dangereux - matériaux recyclables - déchets verts - encombrants - DEEE - déblais et gravats - autres déchets
Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Avec et hors gravats

Exemple Destination des déchets collectés par les déchèteries, en France, en 2009 :

Valorisation matière : 2 430 969 t soit 22 %

Valorisation organique : 3 556 456 t soit 33 %

Valorisation énergétique : 406 343 t soit 4 %

Stockage ISDND* : 2 656 597 t soit 25 %

Stockage ISDI* : 1 729 014 t soit 16 %

Mode de calcul Comptage des tonnages envoyés en valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, incinération, stockage ISDND* et stockage ISDI*

Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

Collecte DMA

DMA3 - Performance de collecte des DMA

Définition

Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

Les DMA* comprennent les OMR*, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

*DMA : déchets ménagers et assimilés

*OMR : ordures ménagères résiduelles

PEDMA



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison

Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets

Exemple

En France, en 2009, la performance des DMA collectés est de 588 kg/habitant

Mode de calcul

Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (**source INSEE** - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées

Donnée redressée

dans SINOE, pour en savoir plus).

Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

Coûts

CT1à6 - Indicateurs Coûts

Définition	Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
	Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).
	Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filières papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.
	Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.
	Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée (TGC dans le cas de la Nouvelle-Calédonie). Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
	Montant du financement déchets : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèteries...), hors budget général.